

Mobilisation générale AREVA le 02 juin 2015 **Salariés AREVA TA, vous êtes bien concernés : voici pourquoi !**

La dette AREVA est due principalement à deux projets OL3 (environ 4 Mds€) et URAMIN (2 à 3 Mds€) : selon la Direction, les salariés sont responsables, donc poursuite d'un gel salarial punitif. Mais pas pour tous : maintien des parts-variables et autres avantages pour quelques privilégiés !

Et pour digérer ces pertes : Une vision stratégique ? Une politique industrielle ? Que nenni !

Un plan de compétitivité :

Perte de
pouvoir
d'achat de
20% par
salarié TA

- Intéressement : disparition ;
- Abondement : suppression ;
- Horaire variable : suppression envisagée par la DG via prochain AE ;
- Forfait jour : imposé aux IC mais pour quelles compensations ?
- Mutuelle/Prévoyance : plus cher pour vous, plus d'inconvénients pour votre famille (qui *a priori* ne serait plus couverte ou à coût très élevé) ;
- Emploi/Sous-traitance : surcharge de travail pour vous ;
- Mobilité « choisie », mais pas pour tous !
- Remise en cause des accords et primes complémentaires (AE, crèches, vacances...), à la baisse.

Tous les salariés AREVA sont concernés par les mesures annoncées, secteur Défense ou pas. Vous serez impactés sans distinguo ! 20% de votre pouvoir d'achat va disparaître et c'est un sacrifice économique sans effet pour redresser les comptes, et hautement risqué pour la pérennité des compétences de la filière.

Le 2 juin est une fenêtre de tir UNIQUE, une journée à ne pas manquer à la veille d'un rendez-vous au plus haut niveau de l'Etat. Notre mobilisation sera observée et démontrera aux tutelles notre capacité à créer un rapport de force immédiat.

Montrons nombreux au Gouvernement que ce n'est pas en faisant des économies sur le seul dos des salariés qu'il résoudra les problèmes du Groupe... Et que TA ne tiendra pas longtemps en cas de démantèlement/affaiblissement de la filière nucléaire civile!

Je veux participer ! Le plus simple et la priorité est de se déclarer, dès à présent, en grève auprès de son manager (celui qui valide vos congés). Sinon, si la perte d'une journée de paie est insurmontable, il vous est possible de poser une demi-journée ou une journée (mais avec le risque de se voir refuser la demande...).